

**EXERCICE
1942**

**BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS**

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, PARIS

CAPITAL : 450 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

L. B. F. N° 24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 8 Avril 1943

RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1943

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE D'ANTIN, PARIS

Conseil d'Administration :

MM. ANDRÉ ATTHALIN,	<i>Président,</i>
L. WIBRATTE,	<i>Vice-Président,</i>
J. AGUILLON,	<i>Administrateur,</i>
M. BÉRARD,	—
Ed. FOURET,	—
E. GIRARDEAU,	—
E. OUDOT,	—
C ^e FRÉDÉRIC PILLET-WILL,	—
CHARLES RIST,	—
R. DE VITRY,	—

Commissaires MM. P. BEUGIN, G. PANNETIER, Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris.
Commissaire Suppléant. C. MULQUIN, Commissaire agréé près la Cour d'Appel de Paris.

Direction :

Directeur Général M. HENRY JAHAN.
Directeurs MM. C. COUTURE, E. CAUDRELIER, P. DE THOMASSON, H. BURNIER.
Secrétaire Général M. JEAN LEQUIME.
Directeurs-Adjoints MM. M. BOYER, A. JULLIEN, C. FLORY, H. CAMERLYNCK, J. REYRE, A. JANET, A. DEBRAY.
Sous-Directeurs MM. G. GOUILLY, P. COURNILLE, P. VINSON, J. BÉDIER, L. BRICARD, F. LE BARROIS D'ORGEVAL, J. ALLIER, F. ANTHOINE, J. CABET, H. RAQUIN, H. DE GUICHEN.
Fondés de Pouvoirs MM. R. TAVERNIER, M. BURDIN, E. QUITARD, A. RIMAILHO, R. LALUE, H. SABBAG, J. CHABRILLAC, A. COMMANDRÉ, R. FOURNIER, R. LABAT, P. DE LASELVE DE MONTLUISANT, J. BERRUYER, M. CHAUCHEFOIN, A. DEPIERRE, G. DUHAMEL, J. LUYT.

SUCCURSALE DE MARSEILLE

37, COURS PIERRE-PUGET

Directeur M. J. RENARD.
Sous-Directeur M. C. LACHÉ
Fondés de Pouvoirs MM. L. CASSAN, M. GUÉDY, A. HOMMEY.

SUCCURSALE D'AMSTERDAM

539, HEERENGRACHT

Comité Consultatif MM. E. D. VAN WALRÉE, M. PAUL VOUTE JR, P. E. TEGELBERG, W. LA GRO, BARON C. J. COLLOT D'ESCURY.
Direction DIRECTEUR : M. D. A. HARMENS. — SOUS-DIRECTEUR : M. A. DEKNATEL.
FONDÉS DE POUVOIRS : MM. H. A. EISMA, P. MULDER.

SUCCURSALE DE BRUXELLES

31, RUE DES COLONIES

Comité Consultatif MM. H. URBAN, *Président*, A. CALLENS, JULES JADOT, H. DE TRAUX DE WARDIN, G. HANNECART, J. MOISE.
Direction DIRECTEUR : M. J. LEPÈRE. — DIRECTEUR-ADJOINT : M. J. BLANCQUAERT.
SOUS-DIRECTEUR : M. R. COLLIGNON.
FONDÉS DE POUVOIRS : MM. ALBERT BILQUIN, J. CARELS, L. JACOBS, M. VERHOEVEN, J. BEAUJEAN.

SUCCURSALE DE GENÈVE

6, RUE DE HOLLANDE

Comité Consultatif MM. Ch. GAUTIER, M. HENTSCH, A. LOMBARD, A. MARTIN-ACHARD.
Direction DIRECTEUR : M. E. VIDOUDEZ. — SOUS-DIRECTEURS : MM. H. FLAMAND, E. DE RHAM.
FONDÉS DE POUVOIRS : MM. F. JACQUEMOUD, A. D'ARBIGNY.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

du 8 Avril 1943

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de votre Société pendant l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation le Bilan arrêté au 31 Décembre dernier.

Les bénéfices réalisés s'élèvent, après déduction des Frais Généraux, à Fr. 37.658.646,27 contre Fr. 32.353.541,94 l'an passé. Nous vous proposons, compte tenu des dispositions de la Loi sur la limitation des dividendes, la distribution de Fr. 36,65 par action.

La prolongation de la guerre ne pouvait qu'aggraver la situation économique. Aux difficultés dont nous vous entretenions l'an passé, se sont ajoutées celles que pouvait entraîner l'isolement progressif de la Métropole coupée de son Empire d'outre-mer. Dans ces graves circonstances, notre premier devoir était de seconder les pouvoirs publics dans leur effort pour assurer les besoins essentiels du Pays.

Ce souci s'est manifesté notamment par notre active participation aux études entreprises de toutes parts pour la recherche et la fabrication, dans des conditions économiquement possibles, de certains produits de remplacement. Nous avons participé ainsi à la création ou au développement d'organismes qui nous paraissaient présenter, en même temps que de suffisantes garanties d'avenir, une utilité immédiate.

Cependant, un nouvel accroissement des disponibilités a permis à une clientèle progressivement élargie et avec laquelle nous avons multiplié les contacts, d'augmenter encore l'importance de ses dépôts, nous permettant de développer sensiblement nos souscriptions d'effets publics à court terme et de concourir ainsi au maintien du circuit monétaire.

Il est à prévoir toutefois que cette abondance de capitaux prendra fin lorsque les circonstances exceptionnelles qui la provoquent auront disparu. Sans doute les entreprises qui représentent la majeure partie de notre clientèle solliciteront-elles alors, de nouveau, des concours financiers.

Cette perspective nous a déterminés à procéder à l'augmentation de capital actuellement en cours et que nous vous avons laissé prévoir l'an dernier. Sa réalisation immédiate mettra à la disposition de votre Etablissement les moyens de participer efficacement, le moment venu, à l'œuvre de reconstruction et à la remise en marche de l'économie nationale.

Mettant à profit la nouvelle baisse du taux de l'intérêt sur le marché financier, le Trésor a procédé à la conversion en Rentes 3 % et 3 1/2 % des Rentes 4 % 1925 et 4 1/2 % 1937 assorties d'une garantie de change et a remplacé par des Rentes au taux de 3 1/2 % les obligations du Trésor 4 1/2 % 1932 ainsi que les Rentes 5 % 1939. Nous avons donné tout notre concours à ces opérations.

Il en a été de même pour les emprunts dont certains avaient également pour objet le remboursement de dettes contractées à des taux plus élevés, qui ont été émis par :

- le Crédit National,
- la Société Nationale des Chemins de fer français,
- l'Administration des Chemins de fer de la Méditerranée au Niger,
- le Département de la Seine,
- le Département du Nord,
- la Ville de Paris,
- la Ville de Marseille,
- le Crédit Foncier de France,
- la Compagnie Nationale du Rhône,
- les Gouvernements Généraux de l'Algérie et de Madagascar,
- l'Empire Chérifien du Maroc.

ainsi que par les Sociétés mentionnées ci-après :

- Force et Lumière des Pyrénées,
- Compagnie d'Electricité de l'Ouest-Parisien (Ouest-Lumière),
- Sud Lumière,
- Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité,
- Energie Electrique du Maroc,
- Société des Forces Motrices de la Trugère,
- Société Anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est,
- Chargeurs Réunis,
- Compagnie Française des Pétroles,
- Etablissements Antoine Chiris,
- Les Grands Economats Parisiens (Société Nouvelle d'Alimentation).

Nous avons aussi participé aux émissions effectuées notamment par :

- la Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris,
- la Compagnie de Produits Chimiques et Electrométallurgiques Alais, Froges et Camargue (Péchiney),
- le Groupement de l'Electricité,
- l'Union d'Electricité,
- la Compagnie Générale d'Electricité,
- la Société Hydro-Electrique du Dauphiné,
- l'Energie Electrique de la Moyenne Dordogne,
- la Société Générale de Constructions Electriques et Mécaniques (Als. Thom.),
- la Société des Forces Motrices du Plateau Central,
- Louvroil-Montbard-Aulnoye,
- la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt,
- les Galeries Lafayette,
- les Grands Moulins de Paris.

Sur un marché très étroit, les valeurs à revenu variable ont été recherchées et, durant toute l'année 1942, la faveur du public ne s'est pas ralentie, malgré la baisse du rendement corrélative à la hausse des cours.

Un certain nombre d'entreprises ont profité de ces conditions favorables pour augmenter leur capital social. Signalons les opérations de cette nature auxquelles ont procédé avec notre concours :

- la Compagnie Générale des Colonies,
- les Compagnies d'Assurances « La Prévoyance »,
- la Compagnie Générale de Télégraphie Sans Fil,
- l'Omnium Français de Pétroles,
- les Etablissements Antoine Chiris,
- la Maison Bréguet,

Nous avons également recueilli des souscriptions aux actions nouvelles de :

- la Compagnie des Mines de Bruay,
- la Compagnie des Mines de Houille de Marles,
- la Société Anonyme des Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de St-Gobain, Chauny et Cirey,
- la Société des Raffineries et Sucrieries Say,
- la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco,
- la Société Anonyme de Commentry Fourchambault et Decazeville,
- la Société des Raffineries de Sucre de St-Louis,
- les Chemins de Fer sur Routes d'Algérie,
- la Société des Grands Moulins de Paris,
- l'Union Commerciale Indo-Chinoise et Africaine,
- la Société Rateau.

Nous vous avons déjà indiqué notre souci constant d'apporter notre contribution au développement économique du pays et à la satisfaction de ses besoins.

Dans cet ordre d'idées, nous vous signalons que les négociations entreprises à la demande du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances par un groupe d'études comprenant la Compagnie de Béthune et votre Société, ont abouti à la constitution de la Compagnie Centrale d'Hydrogénation et de Synthèse, au capital de 80 millions de francs, dans laquelle la Banque a pris un important intérêt.

Nous avons également contribué à la création de divers Syndicats d'études, ayant pour objet l'exploitation du gisement de schistes bitumineux de Vagnas (Ardèche), l'emploi d'une fibre nouvelle comparable à la fibre de jute, et enfin le traitement du roseau en vue de la fabrication d'une pâte de cellulose destinée à l'industrie textile.

En outre, nous nous sommes intéressés à une Société ayant pour objet l'étude, la construction et l'exploitation d'une canalisation pour combustibles liquides partant de l'Etang de Berre et desservant le Sud et l'Est de la France, et nous avons pris une part dans la *Société Française pour l'Exploitation des Tourbières et le Traitement de la Tourbe*.

Enfin, à l'occasion de l'augmentation de leur capital, nous avons accru les intérêts que nous possédions dans diverses sociétés, notamment :

- les *Compagnies d'Assurances « La Prévoyance »*,
- la *Caisse Centrale de Réescompte*,
- la *Régie Générale de Chemins de Fer et de Travaux Publics*,
- la *Société Nouvelle de Constructions et de Travaux*,
- la *Compagnie Générale des Colonies*,
- la *Compagnie Générale de Télégraphie Sans Fil*,
- la *Compagnie des Mines de Bruay*,
- les *Carburants Français pour Gazogènes*,
- l'*Omnium Français de Pétroles*.

Tout en reconnaissant l'influence prépondérante des circonstances actuelles sur l'accroissement des dépôts dans notre Etablissement, il convient de souligner la part qui en revient à notre Département bancaire et l'effort efficace qu'il a déployé en vue d'une extension de notre clientèle.

Notre Succursale de Marseille a travaillé pendant la plus grande partie de l'année dans des conditions satisfaisantes. L'arrêt total du commerce maritime en a naturellement réduit l'activité.

Les Succursales d'Amsterdam et de Genève ont obtenu des résultats semblables à ceux de l'exercice précédent qui, malgré les circonstances, leur ont permis de couvrir leurs Frais Généraux.

Quant à la Succursale de Bruxelles, les bénéfices réalisés ont été laissés, comme l'an dernier, à sa disposition. Cette Succursale a participé au placement des deux séries de l'*Emprunt Belge 3 1/2 %*, des *Bons de la Caisse de la Ville de Bruxelles et de la Ville de Liège* et a été chargée de l'émission des obligations 4 % des *Grands Magasins « A L'Innovation »* et de celles de la *S. A. Phenix Works*.

Le Bilan général de la Banque se totalise par Fr. 9.796.944.253,69 contre Fr. 6.962.208.580,16 pour l'exercice 1941, soit une augmentation de 41 %.

Les Comptes-Courants, les Comptes de Chèques et les Créditeurs Divers sont cette année encore en progression importante. Le total en est passé de Fr. 5.762.842.965,17 à Fr. 8.488.498.861,78.

De son côté, le Portefeuille-Effets atteint Fr. 7.131.018.189,20 marquant un accroissement de plus de deux milliards.

Les Frais Généraux s'élèvent à Fr. 138.298.289,78 contre Fr. 104.755.475,58. Cette augmentation est due principalement aux « Dépenses de Personnel » passées de Fr. 64.417.456,03 à Fr. 82.277.121,46 et aux « Impôts et Contributions » qui ont sensiblement doublé à Fr. 23.790.667,72 contre Fr. 12.444.486,48.

Vous nous permettez d'envoyer en votre nom un témoignage tout particulier de sympathie à nos prisonniers, dont le nombre a peu varié depuis notre dernière Assemblée Générale; en union avec leurs camarades présents à la Banque, nous saisissons toutes les occasions de leur marquer, ainsi qu'à leurs familles, la fidélité de notre attachement, comme nous ne manquerons pas de le faire pour ceux que les circonstances pourraient encore éloigner de nous.

Les difficultés croissantes ont encore resserré, semble-t-il, les liens qui attachent à votre Maison les membres de son Personnel. Ils n'ont cessé de manifester un zèle que ni les fatigues ni les soucis de l'heure n'ont jamais ralenti et il nous est agréable de vous en apporter aujourd'hui le témoignage. Rien n'a été négligé, d'autre part, de ce qui pouvait les aider à traverser cette période si dure. Nos organismes de ravitaillement apportent aux familles toute l'aide qu'on en peut actuellement attendre, grâce en particulier aux cultures pratiquées dans notre domaine de Maine-et-Loire et dans une ferme d'Eure-et-Loir appartenant à la Coopérative du Personnel et exploitée par elle. La Colonie de Vacances, dont nous vous annonçons l'an dernier l'ouverture, a rencontré un plein succès et nous nous efforçons d'en accroître les possibilités d'accueil.

Dans cet effort, nous avons trouvé, auprès du Comité Social de notre Etablissement, une collaboration aussi compréhensive qu'efficace; nous tenons à l'en remercier ici.

Ainsi que nous vous l'avons indiqué, les bénéfices s'élèvent à Fr. 37.658.646,27

Nous vous proposons de les répartir de la manière suivante :

— Prélèvement de 5 % pour la réserve légale	Fr. 1.882.932,30	
— Somme nécessaire pour payer l'intérêt statutaire de 5 % aux actions	Fr. 22.500.000, »	24.382.932,30
Reste		Fr. 13.275.713,97

Votre Conseil d'Administration ayant décidé, dans sa Séance du 27 Mars 1929, que les tantièmes lui revenant seraient calculés en déduisant du chiffre des bénéfices disponibles une somme égale à 5 % des primes d'émission, soit Fr. 16.250.000, le prélèvement de 10 % stipulé en sa faveur par l'article 47 des Statuts n'a encore pas à s'exercer cette année.

Nous vous proposons de prélever sur le solde ci-dessus la somme nécessaire pour porter à Fr. 36,65 le dividende attribué à chaque action, soit Fr. 10.485.000, »

Il reste une somme de Fr. 2.790.713,97 que nous vous demandons d'ajouter au Report à nouveau des Exercices précédents qui se trouverait ainsi porté de Fr. 12.574.746,34 à Fr. 15.365.460,31.

Par une rapide promotion que justifient son mérite et les services qu'il rend, M. André DEBRAY a été élevé au grade de Directeur-Adjoint et nous avons nommé Sous-Directeur M. Hervé de GUICHEN.

M. Jean BAPST, Directeur de la Succursale de Marseille, ayant été désigné pour assumer les fonctions de Directeur Général de la Banque d'Etat du Maroc, le Conseil a nommé pour le remplacer M. Jacques RENARD, précédemment Fondateur de Pouvoirs au Siège. Il a appelé aux fonctions de Sous-Directeurs de cette Succursale M. Jean CHABRILLAC et M. Charles LACHÉ.

Au cours de l'année, nous avons appelé à siéger au Conseil M. Raoul de VITRY, Ingénieur au Corps des Mines. Nous soumettons cette désignation à votre ratification, certains que vous apprécierez à sa juste valeur le concours que M. de VITRY veut bien nous apporter malgré les lourdes et absorbantes responsabilités qu'il assume déjà.

Les mandats de deux Membres du Conseil d'Administration, M. Emile MOREAU et M. Edmond FOURET, viennent à expiration cette année.

M. Emile MOREAU nous a fait connaître qu'il ne désirait pas se représenter cette année à vos suffrages. Il n'est pas nécessaire de vous rappeler les services que Monsieur le Gouverneur MOREAU a rendus à votre Etablissement, notamment pendant les dix années de sa Présidence. Nous sommes certains d'être vos interprètes en lui renouvelant l'expression de toute notre gratitude.

Pour remplacer au Conseil M. Emile MOREAU, nous vous proposons M. Jacques AGUILLON, Ingénieur des Mines. M. AGUILLON participe, comme Administrateur, à de nombreuses et importantes entreprises. Dans ces diverses fonctions il a acquis une expérience des affaires et une autorité qui nous sont un sûr garant des services qu'il pourra rendre à notre Etablissement.

Nous vous proposons, d'autre part, de renouveler le mandat de Monsieur Edmond FOURET.

Nous vous soumettons, après lecture des Rapports de Messieurs les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle. Vous aurez observé que la première résolution comporte à la fois l'approbation des comptes de l'Exercice et la ratification de modifications apportées à la présentation du Bilan. Le rapport des Commissaires vous donnera toutes indications utiles sur ce dernier point.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Vous nous avez chargés, par une résolution de votre Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 Avril 1941, d'établir un rapport sur les comptes de votre Société pour l'Exercice 1942.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat.

Tous les livres et documents utiles nous ont été communiqués pour l'accomplissement de notre mission dans les délais légaux et leur examen nous a permis de constater la parfaite concordance existant entre leurs soldes et le Bilan qui vous est soumis.

Nous avons procédé aux diverses vérifications, soit par sondages directs à votre Siège, soit en nous faisant présenter la plupart des procès-verbaux établis par vos services d'Inspection ou des relevés de comptes de Banquiers et Correspondants. Nos vérifications nous ont permis d'apprécier la parfaite tenue des écritures sociales.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constaté l'exactitude des renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

Le Bilan qui vous est soumis a été établi sous une forme nouvelle répondant aux instructions de la Commission de Contrôle des Banques pour l'établissement de la situation mensuelle. Vous aurez à statuer sur ces modifications que nous vous signalerons au cours de l'analyse des divers postes du Bilan. Nous pouvons vous certifier que les méthodes d'évaluation n'ont pas varié.

I. — BILAN

Le Bilan s'élève au total, tant à l'Actif qu'au Passif, à... Fr. 9.796.944.253,69
en regard de Fr. 6.962.208.580,16 pour l'Exercice précédent.

A l'Actif, les Disponibilités se montent à..... Fr. 8.096.244.764,34
en regard de Fr. 5.728.403.919,53 exigibles à vue.

Ces disponibilités sont réparties entre les postes suivants :

1° Caisse, Trésor Public, Banques d'Emission..... Fr. 96.175.297,59

Ce poste était précédemment intitulé :

« Espèces en Caisse et auprès des Banques d'Emission
(France, Belgique, Hollande, Suisse). »

2° Banquiers et Correspondants..... Fr. 852.029.856,49

Ce poste était précédemment intitulé :

« Banques et Correspondants en France et à l'Etranger. »

3° Portefeuille-Effets Fr. 7.131.018.189,20

Ce poste comportait au Bilan de 1941 deux sous-rubriques :

« a) France et Bons du Trésor Français,

« b) Etranger. »

A Reporter..... Fr. 8.079.223.343,28

Report.....	Fr.	8.079.223.343,28
4° Coupons	Fr.	17.021.421,06
Ce poste était précédemment intitulé : « Coupons à Encaisser. »		
	Fr.	<u>8.096.244.764,34</u>

Le poste « Reports » a disparu par suite de la suppression des opérations de cette nature.

Le poste « Effets à l'Encaissement » qui apparaissait au dernier Bilan sous une rubrique spéciale a été incorporé dans le poste *Comptes d'Ordre et Divers*, intitulé en 1941 « Compte Divers ».

Le poste qui figurait l'an dernier au Bilan sous la rubrique « Comptes-Courants Débiteurs » a été scindé cette année en deux postes :

<i>Comptes-Courants</i>	Fr.	711.257.148,58
et <i>Avances garanties</i>	Fr.	57.722.262,57

ce dernier poste comprenant tout aussi bien des avances proprement dites que des crédits en compte-courant.

Le compte *Débiteurs par acceptations* se chiffre par..... Fr. 62.984.180, »

Dans chaque poste, les Devises étrangères ont été évaluées au cours des changes officiels au 31 Décembre 1942.

Les valeurs possédées par la Banque, qui figuraient au Bilan de l'Exercice précédent sous la rubrique « Portefeuille-Titres et Participations Financières », sont groupées sous la rubrique *Titres* et leur montant, à la suite d'acquisitions, de ventes et de participations nouvelles au cours de l'année, atteint Fr. 722.507.362,14 en regard de Fr. 711.755.984,35 en 1941.

Les titres sont évalués, comme les années précédentes, à leur prix de revient ou amortis.

Les *Comptes d'Ordre et Divers* d'un montant de..... Fr. 111.742.736,06 comprennent notamment les effets à l'encaissement, et, comme au Passif, des écritures de régularisation avec les Succursales.

Le poste « Immeubles » devient :
Immeubles et Mobilier et figure pour..... Fr. 34.485.800, »
contre Fr. 35.128.400 en 1941, par suite d'un amortissement de Fr. 642.600.

Le *Passif* se présente sous la forme suivante :

Comptes de Chèques, poste nouveau qui s'élève à..... Fr. 449.014.459,09 et représente les comptes des particuliers.

Comptes-Courants, poste nouveau qui s'élève à..... Fr. 6.599.492.776,38 et représente les *Comptes-Courants* des affaires commerciales et industrielles.

L'année dernière, le poste « Comptes-Courants Crédi-teurs à vue et à terme » groupait les *Comptes de Chèques*, les *Comptes-Courants*, les *Dividendes restant à payer* et les *Créditeurs Divers*.

Cette année, les *Créditeurs Divers*, nouveau poste, s'élève à Fr. 1.439.991.626,31 et englobent le poste « Services des Retraites » et une partie des « Effets à Payer ».

L'autre partie des « Effets à Payer » figure sous la rubrique :

<i>Acceptations à Payer</i> pour.....	Fr.	62.984.180, »
Les <i>Comptes exigibles après encaissement</i> s'élèvent à....	Fr.	65.856.453,55
contre Fr. 17.765.594,05 en 1941.		
Le poste nouveau <i>Dividendes restant à payer</i> s'élève à...	Fr.	3.898.000,82
<i>Comptes d'Ordre et Divers</i>	Fr.	271.776.609,71

Ce poste figurait au Bilan de 1941 pour Fr. 303.430.944,32.

Il comprend, outre les comptes de régularisation des Succursales ayant leur contrepartie à l'Actif, des provisions et un certain nombre de comptes ne rentrant sous aucune rubrique du Bilan ou ne pouvant être apurés qu'après clôture de l'Exercice.

Réserves. Sous cette rubrique ont été groupés notamment les postes « Réserve Extraordinaire », « Réserve légale », « Fonds de Prévoyance » (appartenant aux Actionnaires) qui apparaissent aux bilans des précédents exercices sous des rubriques spéciales. Le total s'élève à..... Fr. 403.696.755,22

Le *Capital* est sans changement à..... Fr. 450.000.000, »

Le *Report à Nouveau* s'élève à..... Fr. 12.574.746,34 (décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Avril 1942). Ce poste était intitulé jusqu'ici « Report des Exercices antérieurs ».

II. — COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Ce compte est conforme au Décret-Loi du 31 Août 1937 et n'a pas subi de modifications dans sa présentation.

Au Crédit figurent :

1° Les résultats des *Emissions, Placements et Portefeuille-Titres* Fr. 72.277.324,70 en regard de Fr. 40.712.940,86 en 1941.

2° Les résultats des *Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers* Fr. 103.679.611,35 en regard de Fr. 106.262.199,19 en 1941.

Le bénéfice net des Succursales à l'Etranger figure pour mémoire.

Total.....	Fr.	<u>175.956.936,05</u>
contre Fr. 146.975.140,05 l'an dernier.		

Au Débit, l'ensemble des <i>Frais Généraux</i> se monte à.... Fr.	138.298.289,78
En résumé, le <i>Compte de Profits et Pertes</i> se solde par un bénéfice net de..... Fr.	37.658.646,27
alors que le bénéfice de 1941 s'élevait à Fr. 32.353.541,94.	
Votre Conseil d'Administration vous propose de prélever 5 % pour la <i>Réserve Légale</i> , soit.....Fr.	1.882.932,30
et de répartir l'intérêt statutaire de 5 % brut aux actions	Fr. 22.500.000, »
ce qui absorberait une somme de..... Fr.	24.382.932,30
Il resterait	Fr. 13.275.713,97
sur lesquels votre Conseil d'Administration vous propose de prélever la somme nécessaire pour porter à Fr. 36,65 le dividende attribué à chaque action, soit..... Fr.	10.485.000, »
Il resterait une somme de..... Fr.	2.790.713,97
venant s'ajouter au Report des Exercices précédents qui passerait ainsi de Fr. 12.574.746,34 à Fr. 15.365.460,31.	

Nous ne pouvons que vous engager, Messieurs, à approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés ainsi que la répartition conforme aux Statuts qui vous est proposée.

Paris, le 3 Mars 1943.

Les Commissaires :

Signé : PIERRE BEUGIN,

GEORGES PANNETIER,

Commissaires agréés près la
Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations prévues

à l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867

MESSIEURS,

La Loi du 24 Juillet 1867, modifiée par un Décret du 8 Août 1935, précise dans son article 34, que les Commissaires aux Comptes doivent établir un rapport spécial à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur les opérations prévues à l'article 40 de ladite Loi.

Pour nous conformer à cette disposition nous avons, lors de l'examen annuel des comptes, recherché tout spécialement si certaines opérations effectuées par la Banque ne relevaient pas de l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867.

Ces recherches ont porté notamment sur les comptes des Administrateurs et des différentes Sociétés avec lesquelles la vôtre a un ou plusieurs Administrateurs communs, ainsi que sur les documents qui s'y rapportent.

Elles nous ont permis de faire les constatations suivantes :

Vos Administrateurs n'ont que des comptes de dépôt ordinaires.

Les Sociétés ayant un ou plusieurs Administrateurs communs avec la vôtre, n'ont fait, au cours de l'Exercice, que des opérations normales rentrant dans le cadre de l'activité de votre Etablissement et sur les modalités desquelles la personnalité des Administrateurs n'a exercé aucune influence.

Nous considérons donc que rien ne s'oppose à ce que vous donniez, en tant que besoin, les ratifications qui vous sont demandées.

Paris, le 3 Mars 1943.

Les Commissaires :

Signé : PIERRE BEUGIN,

GEORGES PANNETIER,

Commissaires agréés près la
Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les prescriptions

de l'article 16 du Décret-Loi du 29 Novembre 1939

MESSIEURS,

Le Décret-Loi du 29 Novembre 1939 précise, en son article 16, que pendant la durée des hostilités, les Commissaires des Sociétés Anonymes assisteront aux Assemblées Générales des Actionnaires, quels qu'en soient la nature et l'objet... et feront un rapport spécial à l'Assemblée Générale annuelle sur l'exercice de cette mission.

Pour nous conformer à cette disposition, nous avons l'honneur de vous rendre compte de ce que nous avons assisté :

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 14 Avril 1942 et qui avait pour objet de statuer sur les comptes de l'Exercice 1941.

Cette Assemblée a été convoquée régulièrement et a délibéré valablement sur les questions portées à l'ordre du jour.

Il n'y a pas eu d'autre Assemblée que celle mentionnée ci-dessus.

Paris, le 3 Mars 1943.

Les Commissaires :

Signé : PIERRE BEUGIN,

GEORGES PANNETIER,

Commissaires agréés près la
Cour d'Appel de Paris.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 8 AVRIL 1943

Première Résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le Rapport du Conseil d'Administration et les Rapports des Commissaires, approuve les comptes de l'Exercice 1942 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration ; elle approuve également chacune des modifications apportées à la présentation du Bilan pour l'adapter à la formule-type de situation établie par la Commission de Contrôle des Banques.

Elle fixe à Fr. 36,65 par action, le montant du dividende pour cet exercice, qui sera payable à partir du 27 Avril prochain, sous déduction des impôts.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale

Réélit M. Edmond FOURET Administrateur.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale

Élit M. Jacques AGULLON Administrateur pour six ans.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale

Confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil, dans les conditions de l'article 20 des Statuts, de M. Raoul DE VITRY comme Administrateur pour six ans.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires, établi conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi du 24 Juillet 1867, ratifie, en tant que de besoin, les opérations que les Administrateurs ont pu faire avec la Banque, soit à titre personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés et leur donne les autorisations prévues par l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867.

PROPOSITION DE RÉPARTITION conformément à l'Article 46 des Statuts

Bénéfice net de l'Exercice 1942	Fr.	37.658.646 27
5 % à la Réserve légale.....	Fr. 1.882.932 30	
Intérêts à 5 % soit Fr. 25 » par action.....	Fr. 22.500.000 »	
	_____	Fr. 24.382.932 30
laissant ainsi un solde disponible de.....	Fr.	13.275.713 97
Dividende complémentaire de Fr. 11 65 par action.....	Fr.	10.485.000 »
soit au total Fr. 36 65 par action		
Solde à reporter.....	Fr.	2.790.713 97
faisant avec le Report des Exercices antérieurs de.....	Fr. 12.574.746 34	
un Report à nouveau total de.....	Fr. 15.365.460 31	